

## PROGRAMME DE TRAVAIL PARTENARIAL 2009

Le programme de travail partenarial de l'Apur pour 2009 s'inscrit, comme les années précédentes, dans le cadre des orientations fixées par la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du 25 juin 1999.

Le programme s'articule ainsi en trois grandes sections :

- 1. Suivre les évolutions urbaines
- 2. Participer à la définition des politiques urbaines parisiennes
- 3. Contribuer aux évolutions des territoires de la Métropole, à la préparation des projets d'agglomération dans un souci d'harmonisation et de partenariat.

Il s'organise autour de trois préoccupations majeures :

- Les enseignements du nouveau recensement qui permettront d'actualiser les connaissances sur les dernières évolutions de Paris, par rapport à l'agglomération, à la Région et aux grandes métropoles.
- La question de la construction de logements dans Paris et les évolutions que doit connaître le parc pour mieux répondre à l'importance de la demande.
- Enfin, en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, la réflexion et la présentation des propositions indispensables pour que Paris soit une capitale durable, accueillante à toutes les modernités, en particulier dans le domaine de l'architecture mais aussi des transports, des équipements sociaux, culturels et des activités économiques nouant de nouvelles relations avec les autres collectivités de la métropole, au sein du futur syndicat mixte d'études (prolongement de la conférence métropolitaine).

On notera, en marge de ce programme, que des questions importantes pourront être abordées et traitées de façon plus intensive au cours de l'année pour répondre à l'actualité de la vie de la capitale. Ces travaux peuvent nécessiter l'engagement de chargés d'études pour renforcer les équipes. Ils pourront faire l'objet, le cas échéant, d'une présentation et d'un budget à part.

## 1. Suivre les évolutions urbaines – données chiffrées et cartographiques

### 1.1. Exploitations du « nouveau » recensement, évolutions 1999-2006

L'année 2009 s'annonce riche en nouveaux résultats du recensement puisque, conformément au dispositif de recensement rénové mis en place par l'INSEE, le cumul des informations collectées au cours des années 2004 à 2008 permettra de disposer de données définitives au 1<sup>er</sup> janvier 2006. Deux publications sont prévues, dont le contenu sera précisé en coordination avec l'IAU Ile de France et la direction régionale de l'INSEE :

- les chiffres de la population légale seront disponibles le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Ils donneront lieu à une première note d'analyse.

- des analyses plus complètes seront préparées à partir de l'été 2009, une fois que l'INSEE aura diffusé les résultats généraux du recensement. Un rapport d'étude analysera les évolutions structurelles de la population, des ménages, de l'emploi et des logements observées de 1999 à 2006.

A partir de l'automne 2009, des études ciblées sur Paris et la métropole dans la région pourraient être engagées. Sont notamment envisagées avec l'IAU Ile-de-France et l'INSEE des travaux particuliers sur les personnes âgées et le vieillissement de la population.

De même, des travaux seront engagés sur la place des familles avec enfants à Paris et dans les départements de la 1<sup>ère</sup> couronne, et une analyse des inégalités femmes/hommes sera engagée aux cotés de l'INSEE.

Comme les années précédentes, une assistance sera apportée au cours du premier trimestre 2009 à la Ville de Paris (DDATC) et à l'INSEE pour l'enrichissement du répertoire d'immeubles et le suivi de la collecte dans la capitale.

Enfin, en coordination avec la DREIF, l'IAU Ile-de-France et la direction régionale de l'INSEE, une étude sera réalisée à partir des enquêtes logements de l'INSEE sur les taux d'efforts des ménages pour se loger dans le centre de l'agglomération sur les périodes 1996-2006.

### 1.2. Observatoire et bases de données

#### 1.2.1. Bases des données

L'effort entrepris pour faire converger les bases de données de référence de l'Apur sur Paris et sur la Petite Couronne sera poursuivi, conformément aux nouveaux formats de diffusion, actuellement en cours d'analyse avec les membres de l'Apur utilisateurs de ces données. Il est à noter que les bases de données intéressent l'ensemble des partenaires de l'Apur et au-delà.

Certaines des données de référence sur Paris s'intègrent à un ensemble de données de référence sur la Petite Couronne de Paris et la région.

### 1.2.2. Observatoire du logement

Dans le cadre de l'Observatoire du logement et de l'habitat de Paris créé à l'initiative de la Ville de Paris et de l'État, l'Apur a constitué une base de données, régulièrement actualisée. En 2009, des avancées seront recherchées en matière de sources, de méthodes mais aussi de diffusion :

- Actualisation de la base de données. Comme les années précédentes, la base de données de l'Observatoire du logement et de l'habitat de Paris sera mise à jour en 2009.
- Mobilisation de données FILOCOM : elle sera engagée pour compléter l'éventail de données de l'Observatoire. La Ville de Paris réunira un groupe de travail sur ce sujet.
- Préparation des projets d'OPAH : elle sera améliorée. La municipalité parisienne prévoit de lancer en 2009, comme chaque année, environ 3 nouvelles OPAH. Afin de délimiter le périmètre de ces opérations et de cibler leurs objectifs, un dossier d'aide à la décision sera réalisé sur les projets qui pourront être préparés.
- Recueil de cartes sur l'habitat et le logement au niveau de Paris et du centre de l'agglomération.
- Calendrier de livraison des opérations de logements sociaux (analyse des délais de livraison entre le financement et la réalisation des opérations)
- Analyse de l'occupation des immeubles acquis et conventionnés par la Ville de Paris entre 2001 et 2008.

### 1.2.3. Autres observatoires

#### 1.2.3.1. Observatoire des personnes en situation de handicap

Un Observatoire des personnes en situation de handicap a été créé en 2008 à l'initiative de la ville de Paris. Une base de données sera constituée dans ce cadre. Gérée par l'Atelier, elle sera actualisée avec le concours de nombreux partenaires et donnera lieu à une note d'analyse.

#### 1.2.3.2. Observatoire des quartiers en difficultés

Comme les années précédentes, l'Apur poursuit l'alimentation en données de cet observatoire (données de la CAF, de la DASES, de l'ANPE, etc.).

En particulier, la mission d'évaluation de la politique de la ville -engagée par l'Apur en 2008- se poursuivra en 2009 en liaison avec la DPVI et l'État, avec un financement spécifique.

#### 1.2.3.3. Observatoire des familles parisiennes

Dans le cadre, de l'Observatoire des familles parisiennes, l'Atelier a mis en place une base de données alimentée par les services municipaux ainsi que par d'autres partenaires tels que la CAF de Paris et le Rectorat. Ce travail sera poursuivi en 2009.

#### 1.2.3.4. Observatoire lutte contre l'exclusion

L'Apur contribuera à la mise en place de cet observatoire aux côtés de la DASES et du CASVP. Ce travail s'engagera par une expertise des données sociales de la MIPES au regard de leur intérêt pour l'Observatoire parisien.

## 2. Politiques urbaines parisiennes

### 2.1 Le logement

#### 2.1.1. L'accès au logement social en 2008

Ce rapport présentera un état actualisé de l'offre, une analyse des caractéristiques des demandeurs inscrits, un bilan des attributions ainsi qu'un éclairage particulier sur la première année de mise en œuvre de la loi DALO.

#### 2.1.2. Le suivi des politiques du logement

Un suivi précis de certaines actions mises en œuvre par l'Etat et la municipalité sera réalisé à l'instar des années précédentes, afin d'apporter des éléments d'analyse sur :

- l'état d'avancement de la lutte contre l'habitat dégradé
- les chambres disponibles dans les hôtels pratiquant l'hébergement social
- les immeubles présentant un risque de dégradation du bâti
- l'inventaire des logements gérés par les bailleurs sociaux

Un comité de vigilance a été créé par la Ville de Paris : il est chargé de veiller à l'accomplissement des engagements municipaux dans les domaines du logement et de la solidarité. Il trouvera auprès de l'Apur l'assistance nécessaire à sa mission.

#### 2.1.3. La mobilité locative dans les logements sociaux

Ce travail s'appuiera sur une enquête auprès des principaux bailleurs sociaux afin d'analyser les causes de libération des logements. D'autre part les demandes d'échanges de logements au sein du parc social seront analysées.

#### 2.1.4 Optimisation et requalification des ensembles de logements

L'Apur constituera un recueil des « bons exemples » de projets récents, étudiés ou réalisés, d'optimisation et de requalification d'ensembles de logements dans Paris ou ailleurs. Il pourra accompagner les bailleurs sociaux dans les réflexions sur la valorisation des ensembles de logement de l'après guerre.

### 2.1.5. Les mutations du quartier de Belleville – Questions sociales et habitat

Cette étude sera réalisée en lien avec la Délégation à la Politique de la Ville et contribuera aux travaux d'évaluation du CUCS de Paris.

### 2.1.6. Mission d'évaluation du CUCS de Paris 2007/2009

A la suite des travaux engagés en 2008 et qui ont abouti à la mise en place d'un « référentiel d'évaluation » sous l'égide de l'Etat et de la Ville de Paris, la démarche d'évaluation sera mise en œuvre sur 3 thématiques - l'emploi et le développement économique, le logement et le cadre de vie, la santé et le lien social -et sur trois territoires : les quartiers Goutte d'Or, Bédier et Belleville.

## **2.2. La nature en ville et l'espace public à Paris**

### 2.2.1 Situation et perspectives de la place de la nature à Paris

Mise en place d'une étude prospective en particulier sur le site de la couronne, autour du périphérique et en liaison avec les communes riveraines.

### 2.2.2 Suivi des projets d'espaces verts

L'Apur apportera, dans la mesure de ses moyens, son assistance aux services de la Ville de Paris et notamment à la Direction des Espaces Verts pour le suivi de la mise en œuvre des 30 hectares d'espaces verts dont la réalisation est prévue au cours de la mandature 2008-2014.

### 2.2.3 Essai de bilan sur le développement des arbres d'alignement dans Paris

A la demande de l'État, et en étroite collaboration avec la Direction des Espaces Verts, Service de l'Arbre, l'Apur procèdera à une analyse détaillée des coupes et abattages d'arbres ainsi que des replantations. Cette analyse portera à la fois sur les essences et sur les localisations et s'appuiera sur le SIG en cours de mise en œuvre par les services de la ville de Paris concernés avec l'Apur.

### 2.2.4. Places et avenues

L'Apur continuera à réfléchir aux évolutions de l'espace public parisien et apportera son soutien à la Direction de la Voirie et des Déplacements de la Ville de Paris et à la Direction de l'Urbanisme dans la poursuite des études concernant la requalification d'espaces publics majeurs de Paris et l'évolution des usages. Sont principalement concernées

- la rue de Rennes et la Place du 18 juin 1940
- les places de la République et de la Nation
- les avenues de Saint-Ouen et de Clichy, et la place Clichy.

## **2.3. Plan climat**

### **2.3.1. Thermographie aérienne des bâtiments parisiens**

La thermographie aérienne de Paris est l'une des actions 2008 (hiver 2008-2009) du Plan Climat de Paris. La campagne de mesures sera réalisée au cours de l'hiver 2008-2009.

### **2.3.2. Réflexion sur les capacités et les potentialités de l'énergie renouvelable sur Paris**

L'Apur apportera son assistance technique aux services de la Ville de Paris et de l'Etat pour étudier les principaux gisements d'énergie renouvelable à Paris.

### **2.3.3. Logement social et chauffage**

Cette étude s'inscrit dans le prolongement des travaux menés en 2007 lors de la précédente étude de l'Apur intitulée "Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre des résidences principales parisiennes".

L'étude sera poursuivie avec l'assistance technique de Gaz de France.

### **2.3.4 Modélisation de micro-climat**

L'Apur assistera Météo France et le CSTB dans leurs travaux de modélisation.

## **2.4. Paysage urbain et évolution du Plan local d'urbanisme (PLU)**

### **2.4.1. Suivi du PLU – poursuite des travaux et assistance à l'observatoire du PLU**

Lors de la session d'approbation du PLU, le Conseil de Paris a approuvé la mise en place d'un observatoire du PLU destiné à mesurer le niveau de réponse aux objectifs fixés dans ce plan et à apporter au document les éventuelles adaptations nécessaires.

En 2009, l'Apur continuera d'apporter, en tant que de besoin, son concours et ses analyses à la mise en œuvre du PLU parisien, notamment sur les emplacements réservés et la question des hauteurs, en particulier les travaux pour le logement jusqu'à 50m et la plus grande hauteur sur les 6 territoires repérés.

Dans le même temps, la base de données issue de la télédétection sera entièrement renouvelée. Cette base sert à la fois aux études « Plan Climat » et aux études « Nature en Ville. »

### **2.4.2. Contribution à une ZPPAUP éventuelle dans Paris**

L'Apur pourra être associé aux services de la Ville de Paris et de l'Etat pour accompagner en 2009 les études menées dans le cadre de la création de ZPPAUP.

## **2.5. Mobilité et déplacements**

### **2.5.1. Autolib'**

L'Apur pourra être amené à poursuivre les études réalisées en 2008 de configuration du système Autolib' et d'implantation des stations à Paris. Sous réserve de financement complémentaire, les études pourront s'étendre aux autres communes volontaires.

### **2.5.2. Gares parisiennes**

L'Apur suivra et accompagnera les évolutions proposées des grands terminaux ferrés parisiens en interface avec les évolutions urbaines engagées et potentielles. Concernant la gare de Paris-Bercy, l'Apur étudiera les alternatives possibles aux projets de la SNCF.

### **2.5.3. Prolongement Eole à l'ouest et prolongement ligne 14**

L'Apur, en lien avec la DVD et le STIF apportera son concours aux études en cours sur le prolongement d'Eole à l'Ouest, comme sur le prolongement de la ligne 14.

En liaison avec les services de la Ville de Paris (Direction de la Voirie et des Déplacements et Direction de l'Urbanisme notamment) et de la RATP, l'Apur étudiera l'impact que pourrait avoir sur la porte de Clichy et ses abords un prolongement de la ligne 14 vers la Mairie de Saint-Ouen avec correspondance porte de Clichy avec le RER C et la ligne 13 du métro (au cas où un tel scénario serait envisagé).

### **2.5.4. Exploitations de l'enquête nationale transport 2007 (ENT)**

L'Apur participera aux exploitations des résultats de l'ENT 2007 en lien avec la Direction de la Voirie.

## **2.6 Économie**

### **2.6.1. Nouvelle géographie de l'emploi**

- Évolution de l'emploi - dynamiques et perspectives.

### **2.6.2. Suivi des Implantations commerciales avec deux études**

- Les rues commerçantes, les axes civilisés et voies PLU : évolutions 2007-2008 (convention BDcom)

- Impacts des nouvelles réglementations d'autorisation commerciale sur le commerce parisien.

### **2.6.3. Études de filières**

- Recherche médicale

- Filière numérique et image.

#### 2.6.4. Équipements hôteliers – infrastructures de tourisme

En articulation avec les projets d'aménagement et en lien avec les offices du tourisme et la CCIP, l'Apur pourra être sollicité pour travailler sur l'offre hôtelière à Paris.

### **3. Les territoires de la métropole**

#### **3.1. Études générales**

##### 3.1.1. Suivi des travaux et réflexions autour du schéma directeur de la région Ile de France (SDRIF) en liaison avec l'IAU Ile de France et la DREIF et sur le plan de déplacements urbains (PDUIF) avec le STIF

En 2009, en tant que de besoin, l'Apur pourra contribuer, à la demande de ses partenaires, et en relation avec l'IAU Ile de France, aux réflexions sur le schéma directeur et sa mise en œuvre. L'Apur maintiendra sa participation aux réunions du groupe expert « démographie », composé de l'IAU, de la direction régionale de l'INSEE et de la DREIF, qui assure un suivi des hypothèses démographiques et économiques ayant présidé aux options du schéma.

De même, l'Apur pourra apporter sa contribution aux travaux engagés pour la révision du Plan de déplacements urbains d'Ile de France (PDUIF) par le STIF.

##### 3.1.2. Syndicat mixte, poursuite de l'assistance à Paris Métropole

En 2009, l'Apur se tiendra à disposition de Paris Métropole en tant que de besoin pour travailler sur les différents sujets et thèmes qui pourraient émerger, et en particulier sur les thèmes mobilité, logement, développement économique et solidarité financière et projets métropolitains.

##### 3.1.3. « Grand pari(s) de l'agglomération parisienne »

L'Apur est nommé par la Ville de Paris au comité scientifique de la consultation « le grand pari(s) de l'agglomération parisienne » pilotée par le Ministère de la Culture et la Communication lancée en juin 2008. En 2009 il pourra être sollicité pour participer aux séances de travail mais aussi pour éclairer l'avis des membres du comité de pilotage.

Il est en particulier associé au sein de l'Atelier International du Grand Pari(s).

##### 3.1.4. Grands projets urbains en France et en Europe

Dans le prolongement de l'étude réalisée en 2008 avec la Région Ile de France, l'Apur propose de comparer les "bonnes pratiques" de différentes opérations d'aménagement en cours en France et en Europe.

3.1.5. Offre culturelle dans l'agglomération centrale - inscription territoriale des lieux culturels - état des lieux et propositions pour une politique culturelle renforcée et partenariale

Paris souhaite développer de nouvelles actions en partenariat avec les acteurs culturels de l'agglomération et a besoin pour cela d'une étude sur les politiques et les pratiques culturelles menées sur le territoire de l'agglomération centrale ainsi qu'une meilleure connaissance des lieux culturels, leur statut, leur rôle.

3.1.6. Les équipements dans Paris et l'agglomération centrale

Un inventaire des équipements publics et privés est tenu à jour depuis 2003 pour Paris. Il a progressivement été complété ces dernières années par des données sur les 3 départements entourant la capitale. Ce travail, utilisé pour de nombreuses applications, sera poursuivi en 2009.

**3.2. Seine, Marne et canaux  
Places boulevards, avenues,**

L'Apur portera son regard sur les lieux qui peuvent être les futures places de la métropole, en lien avec les études engagées sur les boulevards de la métropole que sont les grandes radiales, (ex RN2, ex RN3, ex 305, ex RN 20-RD920) et sur les places métropolitaines à créer aux portes de Paris.

De même, la Seine, la Marne et les canaux sont des lieux privilégiés de l'incarnation de la dimension métropolitaine. Au travers du travail engagé sur le canal Saint Denis et sur le canal de l'Ourcq, l'Apur prolongera ces réflexions.

3.2.1. La Seine

- Paris, les voies sur berges.

L'Apur approfondira les études engagées en vue d'apporter un diagnostic renouvelé quant à l'avenir des voies sur berges.

- Le parc interdépartemental des Sports de Choisy-le-Roi et ses abords (avec le concours du CG 94).

Cet équipement, dont le lien avec la Seine est un potentiel, appartient à la Ville de Paris. L'Apur établira un diagnostic sur la vocation et le fonctionnement de cet équipement, de son insertion urbaine aux vues des évolutions importantes en termes de desserte en transports en commun (pôle Choisy et pôle Pompadour).

3.2.2. Les grandes radiales, l'exemple du secteur RN3-canal (avec le concours du CG93)

La réflexion sur les grandes radiales engagée en 2008, se poursuivra en 2009 plus précisément sur le secteur RN3-canal où les enjeux sont importants. Le CG 93 souhaite réaliser un BHNS (bus à haut niveau de service) sur la RN3 et les communes développent de nombreux projets dans ce secteur entre Pantin et Vaujours. L'Apur participera à définition d'un projet de territoire durable qui accompagnera l'ensemble des projets portés par les acteurs locaux et qui visera à la meilleure insertion du BHNS.

### 3.2.3. Canal de l'Ourcq

Le travail engagé en 2008 sur la transformation des usages du canal de l'Ourcq, de son paysage, de sa fonction de corridor écologique et des manières de construire à ses abords, sera poursuivi en liaison étroite avec les communes traversées par le canal, le Conseil Général 93, la Direction de la Voirie et des Déplacements de la Ville de Paris (section des canaux) et la Délégation générale à la coopération territoriale de la Ville de Paris ainsi qu'avec l'ensemble des acteurs publics et privés concernés.

Cette mission vient en appui aux travaux de la Conférence Territoriale des Canaux.

### 3.2.4. Places et avenues en interface sur la couronne de Paris

Au sein des différents territoires en projet autour de la couronne de Paris pour partie desservis par le tramway, l'Apur apportera son expertise et son soutien dans la poursuite des études et la mise au point des projets concernant la requalification de tous ces espaces publics majeurs

#### - de la Porte d'Orléans à la Seine (avec le concours du CG92)

Le secteur d'interface entre Paris et les Hauts-de-Seine, compris entre la Porte d'Orléans et la Seine, connaît d'importantes mutations.

L'Apur synthétisera les études et les projets et recollera les PLU des communes. Les problématiques seront mises en exergue et des pistes d'amélioration seront proposées sur un territoire d'interface entre Paris et les Hauts-de-Seine comprenant les communes de Montrouge, Malakoff, Vanves et Issy-les-Moulineaux, et les quartiers parisiens situés entre la porte d'Orléans et le pont du Garigliano.

#### - la Porte d'Orléans

L'Apur développera une réflexion stratégique sur la Porte d'Orléans, en anticipation des implications du prolongement de la ligne 4, avec la restructuration des bus, le traitement de l'espace public. Une réflexion urbaine plus large sur l'ensemble du territoire de la porte permettra de contribuer à la définition d'un parti d'aménagement.

#### - le secteur Porte d'Auteuil

L'APUR accompagnera les réflexions en cours liées à l'évolution des équipements sportifs sur ce secteur.

#### - la Porte de Montreuil (avec le concours du CG93) : en lien avec la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris dans le cadre du GPRU sur la porte de Montreuil, il s'agira d'élaborer des propositions, notamment concernant l'espace public et de la structure commerciale de cet axe, ponctué par la porte.

### 3.3 **Les territoires sur la Couronne de Paris, les nouvelles formes du développement urbain et de l'habitat sur les terrains à l'interface de Paris et des communes voisines**

Aujourd'hui Paris souhaite que la Couronne contribue plus fortement à la dynamique métropolitaine par un renouveau des formes urbaines qui s'y attachent et par la mise en oeuvre de projets concrets qui contribuent à une intensification de la vie urbaine. L'Apur, en liaison avec la DGCT de la Ville de Paris, contribuera aux

études correspondantes et apportera son aide en tant que de besoin au processus de concertation, notamment pour la définition des nouveaux quartiers et des nouvelles formes urbaines ainsi que pour l'approfondissement des réflexions sur les sites qui ont déjà donné lieu à des réflexions préalables dans le cadre du groupe de travail mis en place en 2006. Dans ce cadre, et afin de veiller notamment à l'harmonie entre les paysages parisiens et ceux des communes voisines, l'Atelier s'efforcera de développer une analyse des PLU, des SCOT et des projets des collectivités territoriales du centre de l'agglomération. Les enjeux communs aux différentes collectivités seront recherchés et regroupés par grands territoires de cohérence.

### 3.3.1. Paris Nord-Est et ses abords (avec le concours du CG 93)

- Suivi et contribution à la définition de projets particuliers (Évangile, Hébert, Cap 18, Halle aux cuirs, pôle universitaire Condorcet...), entrepôt Calberson
- Paris Pantin – suivi des études engagées.

### 3.3.2. Quartier de la Porte de Bagnolet/secteur Python-Duvernois : participation à la définition d'un projet urbain partagé (avec le concours du CG 93)

Les scénarios de développement, produits et discutés en 2008 par l'ensemble des acteurs de ce territoire avec l'objectif d'aboutir à des scénarios partagés, feront l'objet en 2009 de travaux complémentaires plus précis, à court, moyen et long termes destinés à accompagner l'action des deux villes et des acteurs économiques présents sur ce site et à passer aux consultations nécessaires.

### 3.3.3. Bercy - Charenton : concours à la définition d'un projet urbain partagé (avec le concours du CG 94)

L'Apur conduira les réflexions sur le « grand site urbain de la gare de Lyon à Charenton », notamment sur sa desserte en transports collectifs, et contribuera à l'élaboration des cahiers des charges pour le développement opérationnel du secteur Bercy-Charenton en accompagnement de l'arrivée du tramway et de la création de la rue Baron Le Roy.

### 3.3.4. Étude urbaine pré-opérationnelle du secteur Ivry Port Nord et Masséna-Bruneseau (avec le concours d'Ivry et du CG 94)

- Un comité de pilotage associant les élus concernés de Paris et d'Ivry est constitué. En outre, un comité partenarial permettra d'associer les différents partenaires (SNCF/RFF, EPA ORSA, STIF et RATP sur les TC, CG 94, SYCTOM, mairie du 13ème, directions concernées des deux villes) à la validation des grandes étapes de l'étude (collecte des données, état des lieux et enjeux posés, premières esquisses avec éventuellement des scénarios, définition du schéma directeur).  
Il est demandé à l'Apur de développer une étude sur l'ensemble de ce secteur en cohérence avec Masséna-Bruneseau et dans le prolongement de la première étape (définition du réseau viaire et de sa topographie).
- Italie sud : entre Paris-Rive-Gauche et la Cité Internationale Universitaire (îlot Carpentier, Porte d'Italie, terrain RATP, cité Paul Bourget).

En 2009, l'Apur prolongera les réflexions engagées visant à renforcer les relations entre Paris, Ivry sur Seine et le Kremlin-Bicêtre en intégrant les nouveaux enjeux de renouvellement urbain sur la Couronne et ses abords.

### 3.3.5 Paris 15 / Issy-les-Moulineaux : suivi de l'étude du secteur sud-ouest

L'Apur apportera son assistance aux services de la Ville de Paris et de l'État sur un périmètre qui va du Parc des Expositions de la porte de Versailles à la Seine.

## 3.4 OIN ORSA

A la demande de l'établissement public d'aménagement Orly Rungis Seine Amont (EPA-ORSA), l'Apur conduira en 2009 trois types d'études thématiques :

- en premier, l'Apur continuera à assister l'EPA-ORSA sur la mise en perspective du territoire par des comparaisons d'échelles thématiques avec d'autres types de territoires, en Ile-de-France ou ailleurs.
- une seconde démarche portera sur l'intégration urbaine des grandes infrastructures, et notamment des grands échangeurs routiers.
- un troisième sujet concernera le corridor de développement entre la plaine de Montjean (poursuite des études en cours) et la Seine.

En complément, l'Apur assistera l'EPA-ORSA sur les marchés de définition qui viennent d'être lancés sur les abords de la RN7 au nord d'Orly, et le site de SENIA à Rungis.

## 4. Actions de coopération décentralisée à l'étranger

L'Apur pourra être associé, à la demande de la Direction générale des Relations internationales de la Ville de Paris, et dans ses domaines de compétences, à une poursuite de la coopération avec les villes de :

- Rio de Janeiro. Cette collaboration est bien sûr conditionnée et en fonction des souhaits de la municipalité nouvellement élue.
- Phnom Penh. L'Apur est engagé dans un programme de coopération décentralisée avec qui s'achèvera à la fin de l'année 2009.
- Amman. La collaboration engagée au cours de l'année 2008 pourra être poursuivie notamment en ce qui concerne les études relatives le patrimoine du centre-ville et des secteurs prioritaires de développement.
- Buenos Aires. Une étude sur la revitalisation de la partie sud de la capitale argentine est envisagée.

Par ailleurs, d'autres actions pourraient concerner notamment les villes de Bogota (Colombie) et d'Istanbul (Turquie).

## 5. Apur - Centre de ressources documentaires

5.1 **Documentation et publication** : L'Apur continuera à constituer son fond documentaire et à publier ses études. Il réfléchira à renforcer les synergies existantes avec d'autres fonds documentaires.

5.2 **Site internet** : Le site sera repris dans sa forme et accueillera de nouveaux contenus.

5.3 **Accès Web à des données** (cartes et tableaux) organisés par thèmes

Suite au vœu n° 18 du 21 avril du Conseil de Paris souhaitant que l'accès aux données de l'Apur soit facilité, le travail engagé en 2008 pour répondre à cette demande et faciliter l'accès aux données de l'Apur sera poursuivi.

5.4 **SIG** : assistance, conseil et formation

L'Apur a proposé à ses membres en 2008 des « prestations de transmission de connaissances sur le contenu des données produites, la méthodologie de construction de bases de données relationnelles et système d'information géographique ainsi que sur la confection de métadonnées ».

Ce type d'assistance et de formation sur les données produites par l'Apur pourra être organisé en 2009 au profit des membres de l'association.